



La croissance se confirme au premier trimestre 2022 soutenue par le secteur des services

Malgré un contexte économique dégradé, marqué par la poursuite de l'épidémie de Covid-19 et le déclenchement de la guerre en Ukraine, les effectifs salariés en Bourgogne-Franche-Comté continuent leur croissance au premier trimestre 2022. Avec une hausse de + 0,2 % ce trimestre, le rythme reste cependant moins marqué qu'au trimestre précédent (+ 0,5 %).

Au total, au premier trimestre 2022, la région enregistre un gain de + 1 180 salariés qui s'explique par une forte hausse des effectifs permanents (+ 1 890 postes) atténuée par une baisse de l'intérim (- 710 postes). Cumulés aux bons résultats des trimestres précédents, les effectifs salariés connaissent une belle progression de + 11 070 salariés dans le secteur privé sur un an.

Cette hausse conforte celle constatée tout au long de l'année 2021 mais reste en retrait par rapport au niveau national. La région enregistre une croissance de + 1,7 % sur un an contre + 3,3 % en France.

Au niveau des effectifs permanents, la hausse de ce trimestre est portée uniquement par le **secteur des services** qui gagne 2 160

postes en région soit + 0,7 % ce trimestre. Cette croissance s'explique en grande partie par les bons résultats des activités administratives et de soutien (+ 1 210 postes). Les arts, spectacles et activités récréatives se portent également bien avec une hausse de 270 postes (soit + 2,9 %).

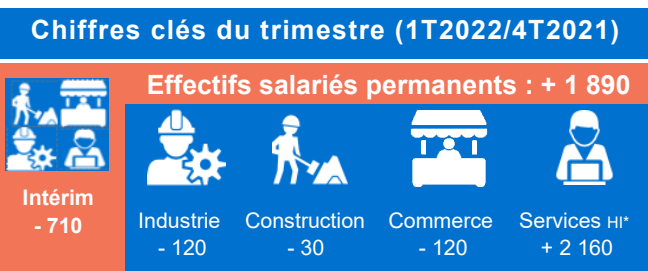
Après plusieurs trimestres de hausse, le **commerce** est en retrait ce trimestre (- 120 postes) alors qu'il progresse en France.

Alors que la **construction** a été assez peu impactée par la crise sanitaire, les effectifs salariés peinent à se stabiliser en ce début d'année (- 30 postes). Sur un an, le bilan reste positif avec une hausse de 410 postes.

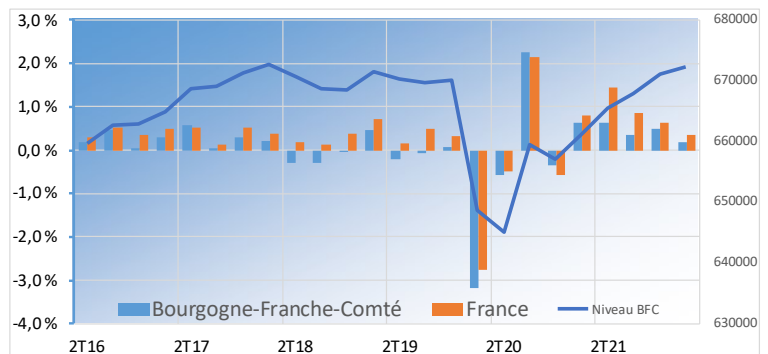
Dans **l'industrie**, les pertes de ce trimestre (- 120 postes) viennent s'ajouter à celles enregistrées l'an dernier. Au final, le secteur perd plus de 790 postes en un an.

Ce trimestre, seuls les départements du Territoire de Belfort (- 160 postes) et de l'Yonne dans une moindre mesure (- 20 postes) ne gagnent pas de postes.

La hausse des effectifs salariés se poursuit ce trimestre



* HI = hors intérim



Source : Urssaf

	Niveau 2022 T1	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2022 T1 / 2021 T1	Évol. (%) 2022 T1 / 2019 T4
		2021T1	2021T2	2021T3	2021 T4	2022 T1		
Bourgogne	397,4	+0,7	+0,7	+0,7	+0,3	+0,2	+2,0	+0,9
Franche-Comté	274,8	+0,6	+0,5	-0,2	+0,7	+0,2	+1,3	-0,5
Effectifs salariés *	672,2	+0,6	+0,6	+0,3	+0,5	+0,2	+1,7	+0,3
évolution y compris apprentis		+0,7	+0,8	+0,6	+0,6	+0,2	+2,2	+1,4
Bourgogne	4941,7	+0,3	+1,3	+4,6	+0,5	+1,3	+7,8	+4,3
Franche-Comté	2446,7	+0,3	+0,8	+4,0	-0,2	+0,6	+5,3	+3,9
Masse salariale (M€)		+0,1	+0,7	+3,8	-0,4	+0,6	+4,8	+2,8
évolution y compris apprentis		+0,8	+1,4	+0,9	+0,6	+0,4	+3,3	+2,3
Effectifs salariés **	19,1	+1,0	+1,6	+1,2	+0,7	+0,4	+3,9	+3,6
évolution y compris apprentis		+0,7	+2,0	+5,1	+1,4	+2,1	+11,0	+7,7
France	162,4	+0,6	+1,2	+3,8	+0,4	+1,4	+6,9	+5,2
Masse salariale (Md€)	2844,7	+0,4	+1,0	+3,6	+0,3	+1,3	+6,3	+4,0
évolution y compris apprentis								

Source : Urssaf

L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

* en milliers ** en millions

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



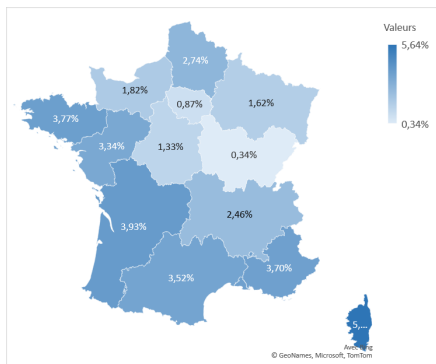
Seuls les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre

Effectif (milliers)	Bourgogne-Franche-Comté						France			
	Évolution en nombre			Évolution en %			Évolution en %			
	2022 T1/2021 T4	2022 T1/2021 T1	2022 T1/2019 T4	2022 T1/2021 T4	2022 T1/2021 T1	2022 T1/2019 T4	2022 T1/2021 T4	2022 T1/2021 T1	2022 T1/2019 T4	
Services (hors intérim)	309	+ 2 160	+ 7 980	+ 4 380	+ 0,7	+ 2,7	+ 1,4	+ 0,7	+ 4,4	+ 3,3
Industrie	157	- 120	- 790	- 4 770	- 0,1	- 0,5	- 3,0	- 0,1	+ 0,4	- 1,4
Commerce	117	- 120	+ 1990	+ 1690	- 0,1	+ 1,7	+ 1,5	+ 0,3	+ 2,6	+ 2,9
Construction	52	- 30	+ 410	+ 1750	- 0,1	+ 0,8	+ 3,5	+ 0,1	+ 1,3	+ 5,7
Total hors intérim	635	+ 1 890	+ 9 590	+ 3 050	+ 0,3	+ 1,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 3,1	+ 2,7
Intérim	38	- 710	+ 1480	- 750	- 1,9	+ 4,1	- 2,0	- 1,7	+ 7,8	+ 3,0
Total	672	+ 1 180	+ 11 070	+ 2 300	+ 0,2	+ 1,7	+ 0,3	+ 0,4	+ 3,3	+ 2,7

Source : Urssaf

La région retrouve son niveau d'effectif d'avant crise portée par les bons résultats de l'ancienne région Bourgogne

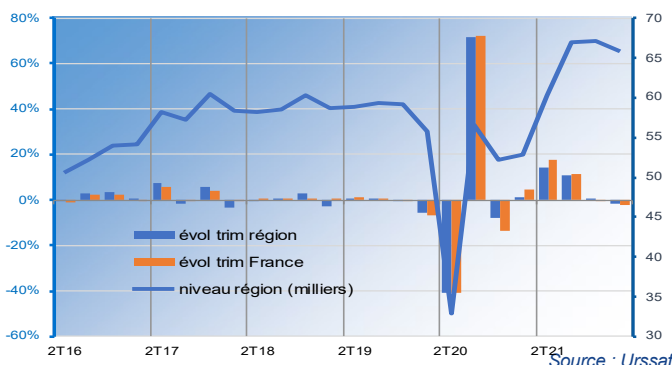
Evolution de l'emploi salarié au 1^{er} T 2022 par rapport au 4^{ème} T 2019



Dans un contexte de poursuite de l'épidémie de Covid-19 et le déclenchement de la guerre en Ukraine, les embauches de longue durée diminuent légèrement de 1,8 % ce trimestre après une hausse de 0,2 % au trimestre précédent. Seule l'industrie se démarque nettement avec une hausse de plus de 4 %.

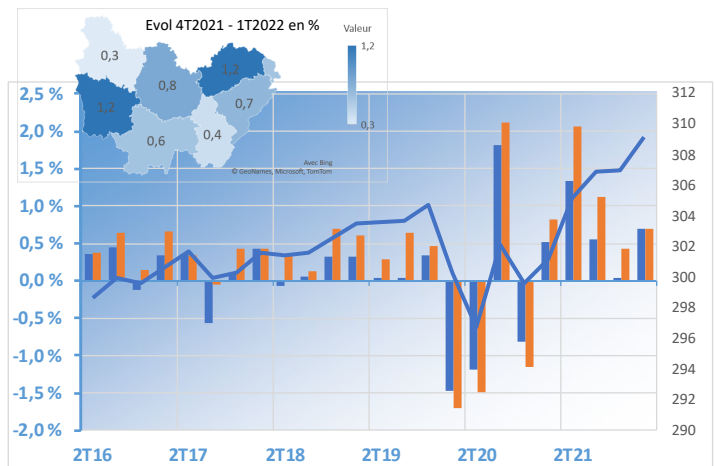
Malgré cette baisse des embauches, les effectifs salariés permanents de la région continuent de progresser (+ 0,3 % contre + 0,1 % au 4^{ème} trimestre). L'intérim à la hausse au quatrième trimestre repart quant à lui à la baisse en ce début d'année (- 1,9 %). Au total, les effectifs salariés poursuivent leur croissance (+ 0,2 %, soit + 1 180 postes, après + 0,5 % au trimestre précédent). Les effectifs sont désormais au-dessus de leur niveau d'avant crise (4T 2019) : + 0,3 % ; + 2 300 postes.

Les embauches de longue durée proche de la stabilité



Source : Urssaf

Les effectifs dans les services hors intérim repartent à la hausse



Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée se stabilisent à un niveau qui reste suffisamment élevé pour permettre une hausse du volume des effectifs ce trimestre de + 0,7 % (+ 0,0 % au 4^{ème} trimestre). À l'échelon national, les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires augmentent au même rythme.

L'hébergement-restauration accuse le coup ce trimestre avec une baisse de 0,1 % de ses effectifs alors que le trimestre précédent était sous le signe de la croissance (+ 0,9%). Il reste en-deçà de 0,4 % de son niveau d'avant crise.

Le secteur des activités récréatives poursuit sa progression (+ 2,9 %). Il profite de la levée des restrictions sanitaires, notamment avec la réouverture des discothèques et la fin des jauges. Le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie enregistre une nouvelle hausse ce trimestre (+ 0,6 %). Depuis le dernier trimestre 2019, 1 530 postes ont été créés dans ce secteur (+ 5,9 %).

Les effectifs progressent dans le transport et l'entreposage (+ 0,3 %). Les effectifs demeurent en-dessous de leur niveau d'avant crise (- 1,3 % par rapport au dernier trimestre 2019).

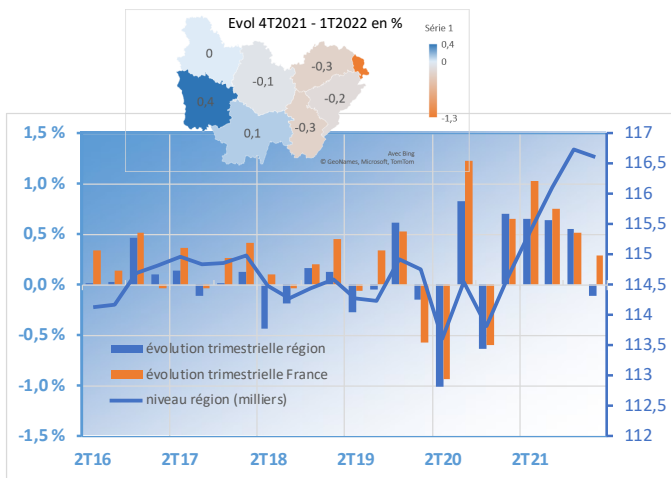
Les effectifs des activités pour la santé humaine poursuivent leur progression (+ 0,3 %). Ils sont supérieurs à leur niveau de fin 2019 (+ 3,8 %).

Les effectifs des activités immobilières repartent légèrement à la hausse (+ 0,3 %). Ils sont en recul marqué par rapport à leur niveau de fin 2019 (- 11,3 %).



L'ensemble des départements est en progression dans ce secteur, même si leurs croissances demeurent significativement différentes (allant de + 0,3 % pour l'Yonne à + 1,2 % pour la Haute-Saône et la Nièvre).

Le commerce peine ce trimestre

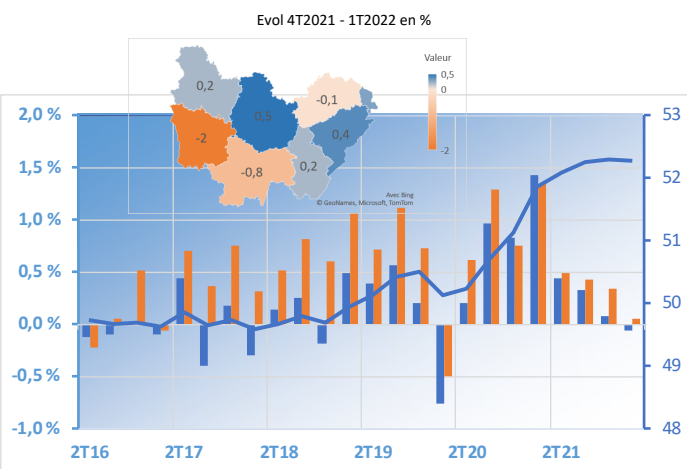


Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une légère hausse ce trimestre ne permettant pas aux effectifs salariés de progresser. Ainsi, les effectifs de la région chutent ce trimestre (- 0,1 % après + 0,5 %) mais dépassent leur niveau de fin 2019 (+ 1 690 postes ; + 1,5 %).

Cette baisse est plus prononcée dans le commerce de détail que dans le commerce de gros alors que dans le commerce et réparation auto-moto, les effectifs sont en légère hausse ce trimestre.

Seules la Nièvre et la Saône-et-Loire affichent une croissance (+ 0,4 % et + 0,1 % respectivement). L'Yonne stagne. Les autres départements affichent tous des pertes comprises entre - 1,3 % (Territoire de Belfort) et - 0,1 % (Côte-d'Or).

Après deux années de croissance, les effectifs baissent légèrement ce trimestre dans la construction



Après un début d'année 2021 sous le signe de la croissance, les embauches dans la construction sont en baisse ce trimestre (- 3,3 %).

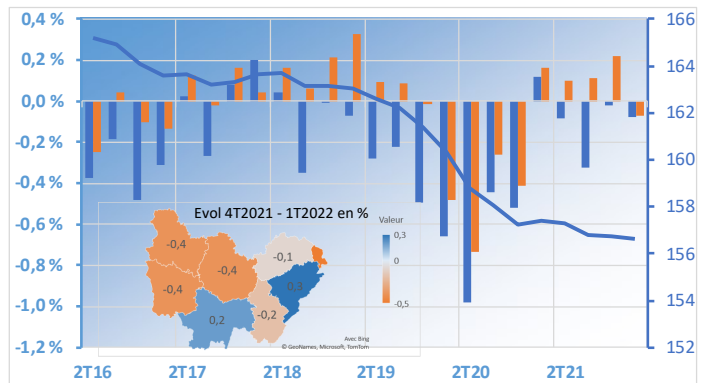
Après un quatrième trimestre encore orienté à la hausse (+ 0,1 %), des difficultés se font sentir au niveau des effectifs salariés ce trimestre avec une baisse qui reste toutefois limitée (- 0,1 %). Alors que les effectifs progressent dans la promotion immobilière, les travaux publics, le second œuvre et le gros

œuvre

Le bilan depuis le début de la crise sanitaire reste positif : la croissance des effectifs s'établit à + 3,5 % par rapport à fin 2019.

La Haute-Saône, la Saône-et-Loire et la Nièvre perdent des postes quand les autres départements sont en progression dans ce secteur, avec des progressions allant jusqu'à + 0,5 %.

Les effectifs de l'industrie restent orientés à la baisse



Après l'arrêt marqué au quatrième trimestre alors que l'année 2021 était sous le signe de la croissance, le volume des embauches dans l'industrie repart à la hausse en ce début d'année (+ 4,1 %). Coté emploi, la baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années se poursuit. Les effectifs salariés de l'industrie baissent comme au trimestre précédent de 0,1 % et comme au niveau national.

Ils demeurent nettement en deçà de leur niveau du dernier trimestre 2019 (- 3,0 %), comme au niveau national (- 1,4 %). Avec le Centre-Val de Loire (- 3,6 %) et l'Île-de-France (- 3,1 %), la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions pour lesquelles cette baisse des effectifs est la plus marquée.

Les effectifs sont néanmoins dynamiques au sein des industries textiles (+ 1,2 %) et la production est distribution d'eau (+1,3 %).

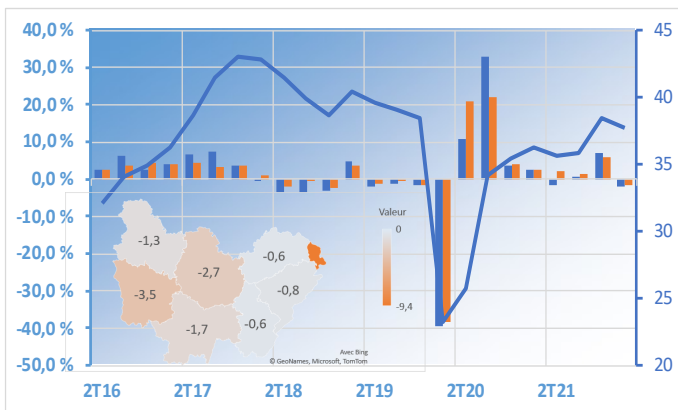
La progression est plus modérée dans la chimie (+ 0,3 %), la fabrication de machines et équipements (+ 0,2 %), l'industrie du meubles (+ 0,2 %), la métallurgie (+ 0,2 %), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 0,1 %) ou dans l'alimentaire (+ 0,1 %).

En revanche, les effectifs se contractent dans la fabrication de matériels de transports (- 0,9 %) et l'industrie des plastiques.

Le Territoire de Belfort est le département le plus touché (-0,5 %) suivi de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de l'Yonne (- 0,4 %) puis du Jura (- 0,2 %) et enfin de la Haute-Saône (- 0,1 %). Le Doubs (+ 0,3 %) et la Saône-et-Loire (+ 0,2 %) sont les deux départements à tirer leur épingle du jeu en créant de l'emploi salarié dans ce secteur.



La décélération du recours aux effectifs intérimaires



Source : Urssaf

Après la forte hausse du trimestre précédent (+ 7,2 %), les effectifs intérimaires reculent sensiblement (- 1,9 % soit - 710 postes) en ce début d'année. L'emploi intérimaire enregistre ainsi sa première contraction depuis sept trimestres. Il demeure également nettement inférieur à son niveau d'avant crise (- 2,0 %).

Ce recul de l'intérim cumulé à la légère hausse dans l'emploi permanent permet à l'emploi total régional de progresser de + 0,2 % au premier trimestre 2022 (+ 0,5 % au quatrième trimestre).

Des évolutions hétérogènes parmi les départements

Seul le Territoire de Belfort perd des postes (- 0,3%) ce trimestre. En effet, si le Jura et l'Yonne affichent une stagnation de leurs effectifs, les autres départements enregistrent des progressions de leurs volumes d'effectifs salariés allant de + 0,2 % (Nièvre, Saône-et-Loire) à + 0,4 % (Haute-Saône).

à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplaçonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplaçonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par les Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf a prévu de produire et de diffuser des séries longues d'effectifs salariés y compris apprentis à partir de juin 2023. D'ici-là, les dernières évolutions de ces effectifs seront diffusées dans le tableau qui figure en page 1.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les séries département et région sont désaisonnalisées de façon indépendante. La somme des DPAE des 8 départements peut donc être différent du total régional.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplaçonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

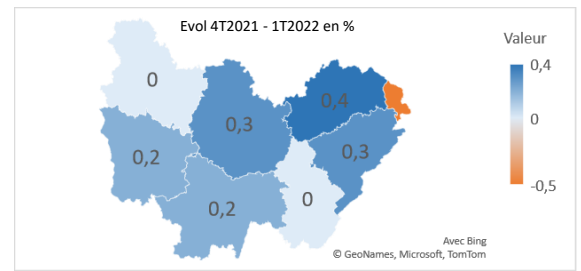
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplaçonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2%

Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté



Côte-d'Or : les effectifs salariés repartent à la hausse



Ce trimestre, le nombre d'embauches de longue durée chute en Côte-d'Or (- 4,6 %) contre -1,8 % en région. Cependant, cette baisse est à nuancer puisque cela signifie que le volume d'embauches ce trimestre est légèrement plus faible que le trimestre dernier alors que celui-ci représentait un très fort volume.

Ainsi, cette reprise du volume d'embauches depuis deux trimestres se répercute sur les effectifs permanents (+ 0,4 %) même si l'emploi intérimaire diminue (- 2,7%). Il en résulte une hausse de l'emploi total (+ 0,3 %) légèrement plus forte qu'en région (+ 0,2 %).

Les services hors intérim (+ 0,8 %) et la construction (+ 0,5 %) portent l'emploi ce trimestre et compensent les pertes du commerce (- 0,1 %) et de l'industrie (- 0,4 %).

Doubs : les effectifs salariés progressent

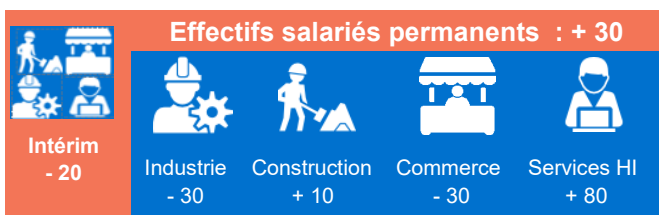


La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée, le Doubs voit son nombre d'embauches augmenter (+ 2,2 %) contre -1,8 % en région.

Cette augmentation des embauches se répercute sur les effectifs permanents qui progressent (+ 0,4 %) tandis que ceux de l'intérimaire continuent de chuter (- 0,8 %) ce trimestre. Au total, les effectifs permanents compensent les pertes de l'intérim. Ainsi, les effectifs salariés totaux augmentent (+ 0,3 %) de manière plus importante qu'en région (+ 0,2 %).

Comme en Côte-d'Or, les services hors intérim (+ 0,7 %) et la construction (+ 0,4 %) mais aussi l'industrie (+ 0,3 %) portent l'emploi ce trimestre et compensent les pertes enregistrées dans le commerce (- 0,2 %).

Jura : les effectifs salariés stagnent ce trimestre



La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée dans le Jura, le département voit son nombre d'embauches augmenter (+ 2,9 %) contre -1,8 % en région.

L'impact est immédiat sur l'emploi permanent qui progresse légèrement (+ 0,1%) même si l'emploi intérimaire recule quelque peu (- 0,6 %). Au total, l'emploi jurassien stagne (+ 0,0 %).

Ce sont les services hors intérim (+ 0,4 %) et la construction (+ 0,2 %) qui portent l'emploi ce trimestre et compensent les pertes du commerce (- 0,3 %) et de l'industrie (- 0,2 %).

Nièvre : les effectifs salariés progressent aussi vite qu'en région



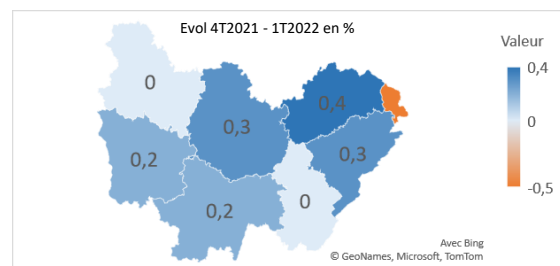
La conjoncture économique étant plus favorable aux embauches de longue durée, la Nièvre voit son nombre d'embauches augmenter (+ 5,8 %) contre -1,8 % en région.

Cette augmentation des embauches se répercute sur les effectifs permanents qui progressent (+ 0,4 %) tandis que ceux de l'intérim continuent de chuter (- 3,5 %) ce trimestre. Au total, les effectifs permanents compensent les pertes de l'intérim. Ainsi, les effectifs salariés totaux augmentent (+ 0,2 %) aussi vite qu'en région (+ 0,2 %).

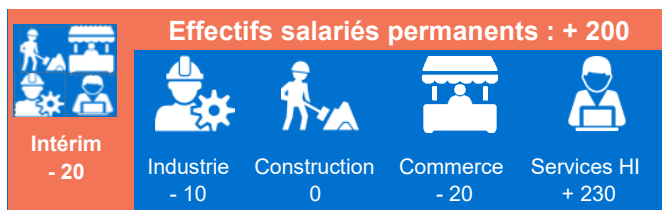
Les services hors intérim (+ 1,2 %) et le commerce (+ 0,4 %) portent l'emploi ce trimestre compensent les pertes de la construction (- 2,0 %) et de l'industrie (- 0,4 %).

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2%

Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté



Haute-Saône : les effectifs permanents progressent



La Haute-Saône voit son nombre d'embauches augmenter (+ 1,3 %) contre - 1,8 % en région.

La conséquence est immédiate puisque l'emploi permanent gagne des postes (+ 0,5 %). En revanche, l'emploi intérimaire chute (- 0,6 %) ce trimestre. Au total, les effectifs salariés augmentent (+ 0,4 %) contre +0,2 % en région.

Comme dans tous les autres départements, les services hors intérim (+ 1,2 %) portent l'emploi ce trimestre et compensent les pertes du commerce (- 0,3 %), de l'industrie (- 0,1 %) et de la construction (- 0,1 %).

Saône-et-Loire : les effectifs permanents progressent

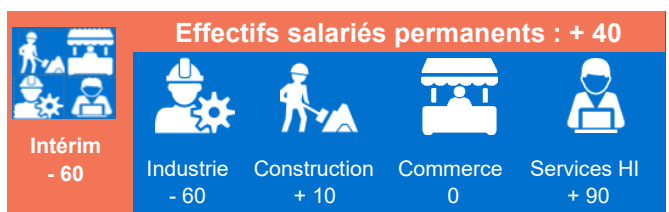


La Saône-et-Loire voit son nombre d'embauches de longue durée diminuer ce trimestre (- 2,5 %) à un rythme proche de celui constaté en région (- 1,8 %).

Cependant, les effectifs salariés permanents poursuivent leur hausse (+ 0,3 %) bien que les effectifs intérimaires diminuent (- 1,7%). Par conséquent, le nombre total de salariés augmente en Saône-et-Loire (+ 0,2 %) ce trimestre compte tenu du volume plus important d'emplois permanents.

Ce sont les services hors intérim (+ 0,6 %), l'industrie (+ 0,2 %) et le commerce (+ 0,1 %) qui portent l'emploi ce trimestre et compensent les pertes de la construction (- 0,8 %).

Yonne : L'emploi salarié privé part à la baisse

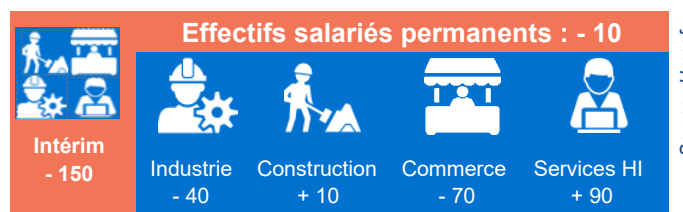


Le volume d'embauches de longue durée augmente nettement ce trimestre (+ 8,1 %) quand les embauches reculent de -1,8 % en région.

L'impact des embauches sur les effectifs salariés ne se fait pas immédiatement ressentir : en effet, l'emploi total diminue très légèrement (- 0,0 %) ce trimestre puisque l'emploi intérimaire (- 1,3 %) diminue et annihile les faibles gains de l'emploi salarié permanent (+ 0,1 %).

Les gains des services hors intérim (+ 0,3 %) et de la construction (+ 0,2 %) permettent de compenser la baisse structurelle de l'industrie (- 0,4 %). Les effectifs salariés du commerce quant à eux se stabilisent ce trimestre (+ 0,0 %).

Territoire de Belfort : l'emploi total diminue



Les embauches de longue durée dans le Territoire de Belfort semblent se stabiliser quand elles reculent en région de - 1,8 %.

Les effectifs salariés permanents diminuent légèrement (- 0,0 %). Les effectifs intérimaires chutent également (- 9,4 %). Il en résulte ce trimestre une diminution des effectifs salariés privés de - 0,5 % alors qu'il est en hausse en région (+ 0,2 %).

Ce sont les services hors intérim (+ 0,6 %) et la construction (+ 0,3%) qui portent l'emploi ce trimestre mais qui n'arrivent pas à compenser les pertes du commerce (- 1,3 %) et de l'industrie (- 0,5 %).